Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : ***85***

En exercice : ***85***

Titulaires présents : ***68***

Suppléants présents : ***5***

Pouvoirs : ***10***

Nombre de votants ***: 83***

Numéro
2026-10-06-197

Point de l'ordre du jour
16

Objet
Cycle de l'eau – Procès-Verbaux de mise à disposition des biens des anciennes collectivités – Autorisation à signer.

Date de convocation
28 septembre 2026

Affichage de la convocation
28 septembre 2026

Rapporteur
Monsieur GUTIERREZ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre, à 18h00, se sont réunis aux Halles de Ry, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Géraldine SAHUT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :
M. GRIPON Cyrille, M. BEAU Marc, Mme HUNKELER Christine, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. TREGUIER Gaëtan, M. ABRAHAM Jean-Marc, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. LEBOUCHER Denis, M. GUTIERREZ Denis, Mme LEMOINE Viviane, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique Mme CARON Christèle, M. LEFEBVRE Joël, M. CORDIER Julien, M. OLIVIER Alain, M. DU MESNIL François-Régis, M. PIGNE Christophe, Mme THIERRY Nathalie, M. GAMELIN Fabrice, M. QUÉRUEL Tony, M. BODIN Alexandre, M. GUEVILLE Roland, M. OCTAU Nicolas, M. VAUCLIN Michel, M. BOY Vincent, M. VALLEE Philippe, M. POYEN Jean-Luc, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. ARLAY François, M. GOSSE Emmanuel, M. FREMONT Philippe, Mme GERVAIS Aurélie, M. BONHOMME Patrice, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. GIORDANO Stéphane, Mme LECOUTEY-VIEL Nadine, M. TAILLEUR Romain, Mme LANGLOIS Annick, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elizabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, Mme FAKIR Valérie, M. HERBET Éric, M. PIERZO Denis, M. SIBBILLE Baptiste, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. GLÜCK Julien, M. LOISEL Yves, M. LEBAN Arnaud, Mme HEBERT Catherine, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. DUPUIS François, M. MORISSE Jean-Luc, M. BERTRAN Eric, M. MOLMY Georges,

Suppléants présents :
M. LAMBART Guillaume, M. LALMANT Hervé, M. LEFORT Daniel, Mme LEBOULANGER Véronique, M. VOISIN Dominique,

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. BOUTET Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine,
M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à Mme PRIEUX Isabelle,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,
M. DIAS FERREIRA Baptiste a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,
M. BERTRAM Xavier a donné pouvoir à M. LOISEL Yves,
Mme MARTIN DIT LATOUR Fabienne a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme TRAVERS Myriam a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie,
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. MORISSE Jean-Luc,

Membre absents excusés :
Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme BILLARD Capucine, Mme LÉCAUDÉ Fabienne, Mme LAMBARD Stéphanie, M. AVENEL Éric, M. FLAUTRE Patrick,

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-197-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Denis GUTIERREZ, Vice-Président en charge du cycle de l'eau, de la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) et de la transition énergétique, qui présente les modalités juridiques et administratives relatives au transfert des biens et à leur mise à disposition dans le cadre de la prise de compétence.

Vu :

- ✓ Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-17, L. 1321-1 à L. 1321-5 ;
- ✓ La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (loi 3DS) ;
- ✓ La loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2025 prononçant le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2026 portant retrait de la commune de Frichemesnil du SIAEPA de Frichemesnil - Grugny - La Houssaye Béranger et emportant sa dissolution ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2026 portant retrait de la commune de Montigny du SIAEPA de la région de Montville et emportant sa dissolution ;
- ✓ Les différents procès-verbaux de mise à disposition des biens des communes de Bosc-le-Hard, Grugny, La Houssaye Béranger, Frichemesnil, Clères, Les Authieux Ratieville, Claville-Motteville, Fontaine-le-Bourg, Mont-Cauvaire, Pissy Poville, Hénouville, Roumare, Bosc-Guérard Saint Adrien, La Vaupalière, Montigny, Eslettes, Saint Gorges sur Fontaine, Saint Jean du Cardonnay, Quincampoix, Montville, Villers Ecalles, Roumare, Fresne le Plan, Mesnil Raoul ;

Considérant :

- ✓ Que le transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement » à la CCICV entraîne de plein droit le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;
- ✓ La nécessité d'autoriser le Président à signer les actes relatifs à ce transfert, notamment les procès-verbaux de mise à disposition des biens et les documents afférents ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer :
  - Les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences transférées qui sera rédigé par le service cycle de l'eau de la CCICV,
  - Tout document relatif au transfert des contrats en cours (délégations de service public, contrats de location, assurances, fournitures, etc.) liés à ces compétences,
  - Les actes nécessaires à la transmission des emprunts en cours, des engagements (restes à réaliser) et des obligations financières attachées aux compétences transférées,
- De prendre acte que ce transfert entraîne de plein droit l'application des dispositions des articles L. 1321-1 à L. 1321-5 du CGCT, notamment en matière de transfert des droits et obligations.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	83
Suffrages exprimés	83
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	0
Majorité Absolue	42
Votes pour	82
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la CCICV,

Éric HERBET

COMMUNAUTE DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Le secrétaire de séance

Géraldine SAHUT

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-197-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr